

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI UNITÉ-ÉGALITÉ-PAIX





MINISTÈRE DE LA VILLE, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



Deuxième Session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur l'Habitat

Déclaration de la République de Djibouti faite Par Son Excellence Madame AMINA ABDI ADEN Ministre de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Monsieur le Président(e) de l'Assemblée Générale,

Madame la Directrice Exécutive de l'ONU-HABITAT;

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Distinguées délégués;

C'est un honneur et un plaisir pour ma délégation et moi-même de participer à cette deuxième session de l'Assemblée Générale d'ONU-Habitat.

Nous tenons à remercier le pays hôte (le KENYA) pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans cette belle ville de NAIROBI,

Nous remercions et félicitons la Secrétaire-Exécutif de l'ONU-HABITAT Madame Maimunah Mohd Sharif pour le bon déroulement des travaux de cette deuxième session de l'Assemblée Générale.

Dans un monde de plus en plus urbanisé en raison d'une démographie galopante, les villes sont des espaces dynamiques où les transformations s'opèrent, Elles sont, dès lors, de formidables pourvoyeuses de progrès économiques et sociaux mais malheureusement aussi des lieux de pauvreté et d'exclusion.

Mon pays, la République de Djibouti, a adopté une stratégie de développement appelée « DJIBOUTI VISION 2035 » qui a pour ambition de servir de catalyseur aux politiques publiques ; notamment la politique de développement urbain

Monsieur le Président,

En droite ligne de son engagement dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain et des ODD, la République de Djibouti dont le taux d'urbanisation est de 80% a engagée des actions importantes pour consolider son développement urbain notamment :

- La maitrise du développement de la Capitale avec la mise en œuvre du Nouveau Master Plan pour faire de Djibouti une capitale moderne, durable, innovante et conforter sa place de hub régional dans les échanges commerciaux internationaux;
- Le contrôle du développement urbain des villes secondaires en les dotant de plans d'urbanisme de détails afin de redynamiser leurs potentiels économiques ;

- La résorption de l'habitat précaire et insalubre avec l'initiative du Chef de l'Etat avec le lancement du vaste programme de résorption de l'habitat précaire et insalubre dénommé « Programme Zéro Bidonvilles » ;
- L'accroissement de l'offre foncière en parcelles de terrains viabilisés.

Cependant, sachant pertinemment que les politiques publiques ne peuvent pas combler les besoins des populations sans ressources, à accéder à la propriété foncière, le Président de la République a crée une fondation, pour construire des logements décents,

Ces actions sont accompagnées de plusieurs réformes dont :

- La consolidation des compétences des acteurs publics et privés
- La structuration de la chaine de valeur de la construction par le renforcement de tous les acteurs;
- la mise en place d'un Fonds de Garantie partielle pour les ménages à faibles revenus,

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,

La République de Djibouti entend poursuivre ses actions. Mon pays est résolument engagé à atteindre ses engagements pour la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et des objectifs du Développement Durable.

Je vous remercie pour votre aimable attention